

L'ENJEU SYNDICAL D'UNE POLITIQUE EUROPÉENNE DES SALAIRES MINIMUMS

Della Vecchia Andrea

A l'heure où les décisions européennes ont de plus en plus de poids sur les conditions de travail, quels sont les enjeux, les difficultés et les espoirs, pour le mouvement syndical, d'une politique européenne des salaires minimums ?

Introduction

Intégrer la dimension européenne en tant que représentant des travailleurs (au sein d'une entreprise, d'une région ou au niveau national) n'est pas chose aisée. D'une part, il s'agit d'opérer un regard transversal sur la majorité des dossiers. En effet, l'Europe ne peut pas être abordée isolément, à la fin d'une note, d'un cahier de résolutions ou d'un discours : elle doit être pensée et façonnée sur l'ensemble des positions et actions syndicales. D'autre part, le représentant syndical peut avoir le réflexe de répondre directement et uniquement aux besoins de sa base sans se soucier de l'impact global et à plus long terme des décisions prises.

Un sujet qui fait débat

A ce sujet, la revendication syndicale d'instaurer une politique européenne des salaires minimums fait débat entre syndicalistes. Car, comme pour d'autres sujets, cette revendication doit être fondamentalement expliquée pour être comprise. En d'autres termes, elle n'est pas spontanée dans notre pays. Elle se heurte aux craintes et au scepticisme. Alors que la revendication globale (et sous forme de slogan) pour plus d'Europe sociale peut regrouper les militants syndicaux de tous bords et de tous pays, la revendication concrète d'une unité européenne en matière de salaires minimums peut freiner les ardeurs.

Analysons ensemble cette réaction afin de la comprendre et tâchons d'en présenter les réels enjeux pour le syndicat en Europe.

Pourquoi des craintes ?

En matière de salaires, la loi sur la compétitivité a institué la comparaison annuelle (et surtout bisannuelle¹) des salaires belges avec ceux des principaux pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas). Ces comparaisons ont pour but d'influencer significativement la négociation salariale de sorte à préserver la compétitivité de notre pays en prônant une modération salariale. Dès lors, elles peuvent être sources d'arguments pour les uns (les employeurs) et sources de craintes pour les autres (les travailleurs). En somme, elles renforcent l'idée selon laquelle « le travail coûte cher en Belgique ». Dans ce contexte peu favorable aux syndicats, quel serait l'intérêt pour ces derniers de se comparer de

nouveau aux autres pays, qui plus est en matière de salaires minimums, là où les victoires sont difficiles ? De plus, nos salaires minimums tiennent le haut du classement européen alors que nous sommes aussi victimes du phénomène des travailleurs pauvres.

Pourquoi du scepticisme ?

Les revendications syndicales ne manquent pas : que ce soit durant les négociations interprofessionnelles et d'entreprises ou encore « pour sortir de la crise », les syndicats avancent ostensiblement leurs alternatives et leurs attentes envers le patronat mais aussi, envers le monde politique. Les sirènes syndicales entrent alors en compétition avec les sirènes patronales, lesquelles espèrent aussi être entendues par leurs relais politiques.

En Belgique, le Pacte des générations² et l'accord interprofessionnel 2007-2008 sont deux exemples éloquents du manque de réceptivité par les dirigeants politiques des messages syndicaux. En effet, dans les deux cas et malgré des actions massives, le gouvernement a rendu obligatoire les propositions d'accords rejetés par le (ou les) syndicat(s). Ces exemples récents créent une méfiance envers la capacité syndicale à influencer significativement les décisions politiques.

A l'échelle européenne, ce sujet – les relais politiques des syndicats – peut paraître encore moins fructueux. Quel poids peut jouer un syndicat belge dans une décision à prendre au niveau européen ? Quelles sont les contacts entre les parlementaires européens (de Strasbourg ou de Bruxelles ?) et « l'Europe d'en bas » ? En d'autres termes, comment pouvons-nous espérer faire aboutir des revendications européennes envers le monde politique si celui-ci fait déjà la sourde oreille à nos revendications locales ?

Alors que ces deux réactions (crainte et scepticisme) peuvent se vérifier sur d'autres sujets, la revendication syndicale d'une politique européenne de salaires minimums peine aussi du fait qu'elle ne soit pas comprise. En effet, en matière de salaires minimums, revendiquons-nous le même salaire réel partout indépendamment du coût de la vie ?

Diversité des points de vue syndicaux

En réalité, la Confédération européenne des syndicats (CES) n'a pas de réponse concrète à cette question. A ce sujet, il existe différentes déclinaisons de la notion de politique européenne souhaitée en matière de salaires minimums.

A titre d'exemples, nous expliquons très brièvement quelques-unes de ces idées. Le salaire minimum doit correspondre à un pourcentage déterminé du salaire médian ou du salaire moyen du pays.

Le salaire minimum doit correspondre à un pourcentage donné du Produit national brut (PNB) par habitant du pays.

L'harmonisation des salaires minimums européens doit s'opérer par zones géographiques réunissant différents pays de l'Union.

Un salaire minimum unique à travers l'Union européenne.

Force est de constater que le sujet inspire et peut faire longuement débat au sein des instances syndicales européennes avant d'aboutir à une position commune sur le sujet. Mais un tel accord semble nécessaire afin qu'il puisse être revendiqué par l'ensemble des syndicats européens. En effet, le manque de précision d'une revendication empêche de convaincre la base syndicale et d'en percevoir l'enjeu. A

ce sujet, quel est l'intérêt d'obtenir une politique européenne de salaires minimums, indépendamment de sa déclinaison ?

Une revendication d'actualité

La mise en place d'une politique européenne en matière de salaires et, a fortiori, de salaires minimums, réduirait la mise en concurrence entre travailleurs européens. Cette mise en concurrence détermine en partie le niveau et la qualité d'emploi au sein des secteurs entre pays européens. Mais elle empêche aussi l'instauration d'une solidarité franche, permanente et entière entre les travailleurs. C'est pourquoi, outre l'aspect financier non négligeable de cette revendication, elle porte en elle les germes d'un contexte social plus favorable à l'entente et à la solidarité entre les travailleurs. A l'heure de la mondialisation et d'une prépondérance sans cesse croissante de la législation européenne sur les législations nationales, cette conséquence sur les relations syndicales européennes n'est pas à négliger.

Cette note peut également être consultée sur www.econospheres.be

1 En Belgique, tous les deux ans, syndicats et patronat négocient des accords interprofessionnels nationaux qui servent de base aux négociations à plus petite échelle (secteurs, entreprises), notamment sur le niveau du salaire minimum.

2 Résumé très brièvement, le Pacte des Générations consiste à « activer » les prépensionnés et à subsidier des emplois précaires pour les jeunes peu qualifiés.